

Ce qu'il faut savoir sur l'audit comptable

Description

L'audit comptable est une procédure qui se focalise sur les finances et les modes de gestion d'une entreprise. La personne chargée de cette mission, l'auditeur, effectue le contrôle et l'analyse de divers points autour de ces deux thématiques. Il se penche surtout sur les techniques de management, le développement des produits, la finance et la [comptabilité](#).

À l'issue de ces travaux, l'auditeur aura en sa possession toutes les données pour évaluer l'état financier de l'entreprise. Il sera également en mesure de déceler toutes les anomalies dans la gestion. Une certification en la matière lui permet de bénéficier d'une plus grande crédibilité.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

En quoi consiste un audit comptable ?

Cette procédure est **réalisée par un professionnel, appelé auditeur**. Souvent, ce dernier n'est pas rattaché à l'entreprise, pour éviter que les liens hiérarchiques ne viennent compromettre l'impartialité de l'opération.

Concrètement, il se penche sur les comptes de l'entreprise afin de voir s'ils sont conformes aux [déclarations fiscales](#). Il vérifie si elles sont exactes et sincères avant de pouvoir les certifier. À l'issue de cette opération, l'auditeur sera en mesure d'émettre un jugement sur la santé financière de la société. Son avis d'expert peut permettre de **rassurer autant les investisseurs potentiels que les associés**.

L'auditeur peut se voir confier divers types de missions. C'est à lui d'effectuer une **mise en forme des états financiers**. Il est aussi en mesure de réaliser une vérification plus poussée pour déterminer si les comptes sont cohérents.

Pourquoi procéder à un audit comptable ?

L'audit présente plusieurs avantages majeurs. En effectuant des vérifications et des inspections de comptes, il permet de **mettre en lumière les éventuelles failles**.

Concrètement, l'opération donne à l'auditeur la possibilité de :

- Mettre en évidence les anomalies et les irrégularités des comptes ;
- Détecter les risques pour les finances de l'entreprise ;
- Recueillir les avis et retours des acteurs au sein de l'entreprise ;
- Vérifier la conformité des données collectées avec le référentiel ;
- Avoir un certain recul pour comprendre le fonctionnement global de l'entreprise ;
- Apporter des solutions pour améliorer le système en vigueur ;
- Mettre les associés au courant de la situation de l'exploitation ;
- Obtenir les arguments nécessaires pour attirer de nouveaux investisseurs.

Quels sont les principaux points à vérifier lors de l'opération ?

L'auditeur est un professionnel qui procède avec minutie pour décortiquer en détail les comptes de l'entreprise cible. Il applique une méthode efficace basée sur la vérification de plusieurs points essentiels. En effet, il commence par accéder à toutes les données qui lui sont utiles. Il s'agit notamment des documents présentant un enregistrement de toutes les opérations. **Il vérifie s'ils sont retranscrits dans les comptes annuels** et si les informations sont à la fois exactes et en conformité avec les principes comptables.

Il s'assure aussi de l'exactitude des séparations des [exercices comptables](#) et du rattachement de tous les produits et des charges qui y sont rattachées. Il vérifie que les règles comptables ont été correctement respectées pour les opérations figurant dans les comptes. Avec toutes ces informations, l'auditeur pourra faire une **évaluation de la situation des comptes de l'entreprise** et ainsi identifier le niveau de risque afin de les réduire au minimum.

Quelles sont les différentes formes d'audit comptable ?

Il existe trois **formes d'audit comptable**. En effet, il peut être :

- Réalisé à l'initiative de l'entreprise ;
- Fait par une personne extérieure ;

- Être commandé par une personne neutre.

Audit interne

Ce sont les dirigeants des grandes entreprises qui sollicitent l'intervention de l'auditeur pour réaliser cette opération. En raison de leur envergure, elles peuvent se permettre de **mettre sur pied un service d'audit** au sein même de la structure.

Une **bonne connaissance de l'entreprise** est un atout qui lui permettra de mener à bien sa mission. Il est chargé de s'assurer du respect et de l'application :

- Du cadre juridique légal ;
- Des procédures mises en place par la direction.

Audit externe

Un commissaire aux comptes extérieur à l'entreprise ciblée intervient dans le cadre d'un audit externe. C'est son commanditaire qui fixe l'objet de cette démarche. À la fin de son travail, **l'auditeur rédigera un rapport** qu'il lui remettra.

Audit de tierce partie

Dans la plupart des cas, cet audit est réalisé dans **l'initiative d'une organisation neutre qui prévoit de remettre des certifications**. Cette entité charge l'auditeur de vérifier au préalable si les finances de cette entreprise respectent toutes les règles en vigueur.

Comment l'audit comptable se déroule-t-il ?

En principe, tous les cabinets d'audit appliquent une méthode qu'ils ont eux-mêmes pris soin de préparer minutieusement. Mais ils **se basent sur les mêmes modèles**. De ce fait, ils suivent tous généralement un schéma identique.

Phase de préparation

Avant de se lancer, l'auditeur doit prendre le temps de bien se préparer. Durant cette étape, il commence par se faire une idée globale de la situation. Il étudiera l'environnement de l'entreprise et évaluera les risques, afin de pouvoir déterminer les impacts sur sa [prestation de service](#). Il pourra ensuite utiliser ces informations pour planifier et orienter son intervention.

Étape de réalisation

Durant l'audit, l'intervenant commence par **effectuer un contrôle des comptes, afin de les comparer aux critères de régularité et de sincérité**. Ensuite, il analyse tous les documents de synthèse, notamment :

- Le bilan ;
- Le [compte de résultat](#);
- L'annexe comptable.

À noter : cet examen lui permettra de valider les assertions.

Rédaction d'une synthèse des résultats

Une fois les travaux achevés, l'auditeur doit **rédiger un rapport**. Ce document lui permet d'exposer les étapes ayant permis d'aboutir aux résultats obtenus. Il peut également faire part de son avis d'expert pour améliorer la situation de l'entreprise.

Dans le document, il peut **émettre l'une des trois opinions suivantes** :

- Certification sans réserve ;
- Certification avec réserve, pouvant être motivée par un désaccord ou une limitation ;
- Refus de certifier, dû à un désaccord, une limitation ou une incertitude.

A lire : [Obligation annexe comptable](#)

FAQ

Quand le contrôle légal est-il obligatoire ?

Le contrôle légal devient obligatoire pour les sociétés par actions (SA, SCA et SAS),

les SARL, les SNC et les SCS lorsqu'elles remplissent au moins deux des conditions suivantes : nombre de salariés supérieur à 50 personnes, chiffre d'affaires hors taxe qui dépasse les 3,1 millions d'euros ou encore bilan de la société dépassant 1,55 million d'euros.

Qu'est-ce qu'un audit contractuel ?

Comme son nom l'indique, l'audit est initié par un contrat. C'est ce dernier qui fixe les conditions et les objectifs de cette opération. Les dirigeants utilisent ce moyen pour avoir une vue globale des finances de l'entreprise dans l'objectif d'améliorer les comptes. L'auditeur peut être une personne rattachée à l'entreprise ou un professionnel externe.

Qui peut devenir auditeur ?

Pour devenir auditeur, il faut avoir de solides compétences dans le domaine de la finance. De ce fait, ce titre ne peut être accordé qu'à un commissaire aux comptes, à un expert-comptable ou, le cas échéant, à une personne titulaire d'un master dans un domaine financier. Toutefois, seuls ceux qui font preuve de rigueur peuvent prétendre exceller dans cette fonction.